

DEPARTEMENT
DE
SAONE-et-LOIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Arrondissement de
MACON

Séance du : DOUZE JUIN DEUX MILLE VINGT-TROIS (12 juin 2023)

Canton de
Mâcon-Centre

Le Conseil Municipal s'est réuni le 12 juin deux mille vingt-trois à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

**OBJET
de la délibération:**

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs, DUVERNAY Florian, CASTEIL Katia, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, BERNARDET Pailine, BEAUDET Marie-Pierre, BRASSEUR Loïc, CHERCHI Mickael, COCHET Grégory, GAUDILLERE David, MONNERY Maguy, RENAUD Sylvain, ROSSIGNOL Michel, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, PETIT Jean-Pierre, JETON-DESROCHES Béatrice, LOPEZ Patrick, RACINNE Christiane, ISABELLON Anne, VOISIN Laurent.

**Versement d'une
subvention
exceptionnelle au
CCAS**

Etaient excusées : BEAUDET Adrien est excusé et donne pouvoir à MONTEIX Anne, GAGNEAU Claudine est excusée et donne pouvoir à ROBIN Christine, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loïc, PERRIN Jacques est excusé et donne pouvoir à BUHOT Patrick.

Absent : GARLET Teddy.

Rapporteur : Marie-Pierre BEAUDET

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

Présents à la séance :

24

EXPOSE

Le Conseil a été
convoqué le :
6 juin 2023

Avec le vieillissement de la population et donc l'augmentation du nombre de personnes âgées, le maintien à domicile est un enjeu sociétal majeur qui concerne toutes les familles. A ce jour près de 4.3 millions de personnes aident régulièrement un de leurs aînés et, parmi elles, 2.8 millions apportent une aide à la vie quotidienne d'une personne âgée vivant à domicile.

La liste des délibérations a
été publiée et affichée
le **15 juin 2023**

Dans ce contexte, il est souvent difficile pour les proches d'accompagner au quotidien leurs aînés en perte d'autonomie à domicile, de trouver les prestataires adéquats, de s'assurer de la bonne exécution du service, de permettre à la personne âgée de garder du lien avec son entourage mais aussi de concilier cet accompagnement avec son quotidien. En effet, les aidants peuvent être aussi en situation d'isolement et souffrir de détresse psychologique et de fatigue physique.

Sur notre commune nous avons recenser que près de 50% des habitants ont 60 ans et plus, sur une population de 8235 habitants. Dans le cadre de l'action sociale portée par le CCAS il y a une nécessité de prendre en compte leurs besoins, en tant que seniors ou en tant qu'aidants.

Aussi, le CCAS a entrepris de recenser les différents services existants dans ce secteur afin de proposer un service innovant aux charnaysiens.

Le CCAS a sélectionné une entreprise spécialisée dans le secteur qui propose une application digitale visant à améliorer la vie quotidienne des aînés et des aidants. Elle regroupe plusieurs fonctionnalités telles que :

- **Une conciergerie** où ils pourront sélectionner et activer les intervenants à domicile mais aussi commander des produits adaptés et des prestations bien-être livrés ou exécutés à domicile.
- **Un cahier de vie digital** où les aidants pourront suivre en temps réel les soins et les prestations mais aussi échanger en direct avec les professionnels et/ou les intervenants à domicile, ce qui permettra des comptes rendus plus complets sous forme écrits, vocaux ou photos.
- **Un fil d'actualité** afin d'entretenir un lien unique au sein de la famille grâce au partage de messages, photos ou vidéos. Aussi, si les abonnés choisissent la formule « papier » ils recevront tous les mois le Magazine reprenant les différentes activités effectuées au cours du mois (à la charge de l'abonné et non du CCAS).
- **Un espace conseil** où ils pourront retrouver des « fiches conseils » dédiées à la fois au bien-être du senior mais aussi de l'aidant, axées notamment sur la prévention. Via le service « care manager » ils pourront retrouver de courts questionnaires simples qui ont pour objectif d'aider au dépistage de facteur de perte d'autonomie chez la personne âgée et chez l'aidant familial.

Concernant les communes, la société GABBY propose un dispositif dédié et adapté répondant à 3 enjeux de l'action sociale :

- Outiller et coordonner le maintien à domicile des aînés de la commune
- Favoriser l'inclusion numérique des seniors
- Soutenir et soulager les aidants de manière concrète

Cette application permettra à la commune et au CCAS d'impliquer l'ensemble des acteurs locaux pour se mettre au service des charnaysiens.

Grâce à cela, les abonnés pourront retrouver tous les commerçants, les services d'aide à domicile, les prestataires de santé et du bien vieillir et les associations locales de la ville mais aussi toutes les informations sur les aides sociales, les prestations et les événements de la ville et du CCAS.

Le prestataire s'engage à respecter les règles de protection des données personnelles au regard du règlement général sur la protection des données (RGPD) et à être en conformité avec les exigences de la commission nationale d'information et des libertés (CNIL).

L'application GABBY sera proposée uniquement aux personnes de plus de 60 ans résidents sur la commune ou leurs aidants. Cela représente environ 4133 personnes.

Au sein de cette proposition une cible de 15% a été retenue, soit 620 utilisateurs maximum dans le cadre de la « Formule Essentielle » (hors impression magazine).

Le CCAS propose donc de déployer cet outil en prenant à sa charge les abonnements à l'application digitale (hors impression magazine).

Le coût du service est estimé à 6000 euros TTC/an, soit un montant total de 18 000€ TTC pour 3 ans.

Pour 2023, le budget du CCAS a prévu un montant de 3 145 € pour une application digitale dédiée aux seniors.

Afin de déployer ce nouveau service à la population, le conseil d'administration du CCAS s'est réuni afin d'acter le projet et de solliciter une subvention exceptionnelle de 3000 euros auprès de la commune.

La commission des finances du 03 juin 2023 ayant donné un avis favorable, le conseil municipal devra se prononcer sur le versement de cette subvention exceptionnelle.

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil d'administration du CCAS du 30 mai 2023 pour solliciter une subvention à la commune de 3000 euros,

VU l'avis favorable de la commission des finances du 03 juin 2023,

Le rapporteur entendu,

Après interventions de P. LOPEZ, JP. PETIT, L. VOISIN et Mme le Maire,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité avec deux abstentions de JP. PETIT et B. JETON-DESROCHES,

APPROUVE le versement d'une subvention de 3000 euros au CCAS pour le déploiement d'une application digitale pour les seniors et leurs aidants (Gabby).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

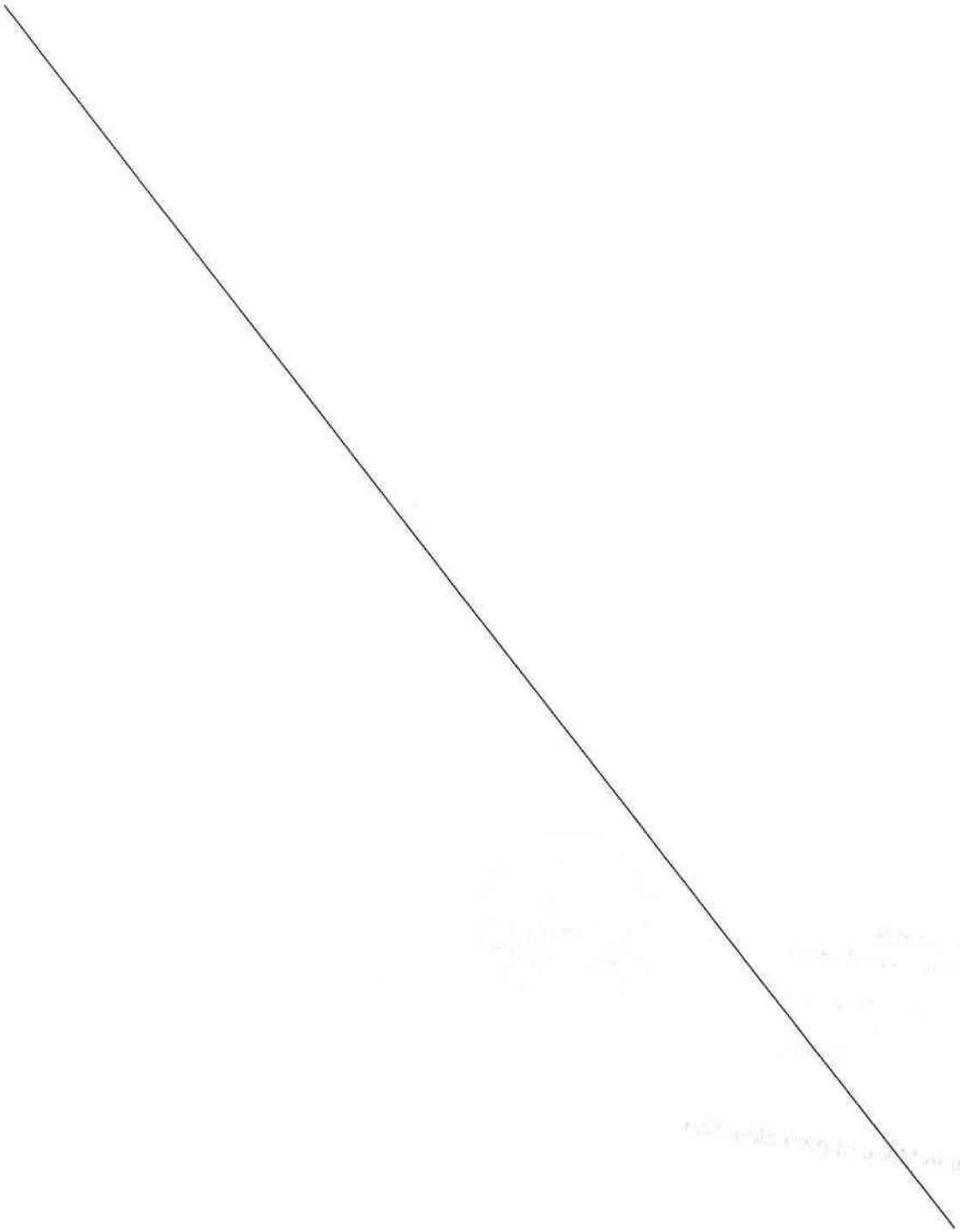
Le Maire,



Christine ROBIN

Acte rendu exécutoire
après réception en Préfecture
le 19 JUIN 2023
et publication ou notification
du 19 JUIN 2023
LE MAIRE,

[Signature]
Pour le Maire et par délégation



Printed on 6/30/2023 10:00 AM